



Problème réparation véhicule d'occasion 7 mois

Par Julian

Bonjour et merci d'avance pour votre retour,

Nous avons acheté un véhicule en février 2025

En juin ma femme tombe en panne, le véhicule étant encore sous garantie est récupérée par la concession

Lors de leur diagnostic ils ont constaté que le bouchon du réservoir était manquant (nous en étions conscient car ma femme avait effectivement constaté ce soucis il semblerait que quelqu'un nous l'ai volé) ils ont donc basé leur expertise sur cet élément et affirmant qu'il y'avait la présence d'eau dans le gasoil

A la suite de cela ils ont procédé au remplacement de l'ensemble des éléments du circuit de carburant sans devis pour un montant de plus de 3000 euros et sans nous rendre aucune des pièces remplacées ou analyses du gasoil
Nous récupérons le véhicule au bout d'un mois et tombons immédiatement en panne

Nous avons de nouveau récupéré le véhicule au moins de novembre qui est de nouveau tombé en panne sur le chemin du retour

Le véhicule est aujourd'hui toujours au garage sans plus de nouvelles

Quels sont les recours envisageable ?

Merci

Par Marck_ESP

Bonjour et bienvenue

Le garage ne peut être tenu responsable du vol du bouchon !

En revanche, pour les réparations, l'obligation de résultat (Art. 1231-1 du Code civil) est votre argument le plus fort. Un garagiste est tenu à une obligation de résultat.

Le fait que la voiture tombe en panne immédiatement après la sortie du garage prouve que la réparation n'a pas été effectuée correctement ou que le diagnostic initial était faux.

Puisque la panne persiste, le garage doit remettre le véhicule en état de marche à ses frais. Vous ne devez plus déboursier un centime pour cette même panne.

Si le garage fait la sourde oreille, contactez votre assurance de protection juridique (souvent incluse dans votre contrat d'assurance auto ou habitation).